



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION
RUE DE PEN AR BED**

N° 98/2021

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de la société BOUYGUES SA

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation rue de Pen Ar Bed

ARRETE

ARTICLE 1 : à l'occasion de travaux terrassement pour la mise en place de câble basse tension, la circulation sera interdite, rue Pen Ar Bed, le 07 juin 2021.

ARTICLE 2 : une déviation sera mise en place, par la rue Saint Gwénaël, rue des Martyrs, rue du Lannou, rue du Stade, rue Saint Jean.

ARTICLE 3 : l'entreprise est autorisée à stationner une benne de chantier, du 04 au 06 juin 2021, rue de Bertheaume. En cas de détérioration devra remettre en état la chaussée, après le retrait de la benne ; porter attention aux roues métal de la benne pour qu'elles ne marquent pas le sol et prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 5 : les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : les services techniques, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 18 05 2021

Le Maire,
Bernard GOUEREC